

## FORUM MONDIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### LE CLIMAT ET LES PATRIMOINES DE L'HUMANITE 1-2-3 Décembre 2005 au Sénat, Palais du Luxembourg, Paris

*Session du vendredi 2 décembre 14h30 – Table 2*

#### **LES CONSEQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**Intervention de Marc BIED-CHARRETON**, Professeur émérite de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, chercheur au C3ED – Président du Comité scientifique français de la désertification :

**« Les risques d'aggravation de la dégradation des ressources naturelles dans les pays arides et semi-arides et leurs conséquences sociales, économiques et environnementales »**

1 – Les pays arides, semi-arides et sub-humides occupent 40% de la superficie de notre planète et comprennent environ 2 milliards de personnes, soit le tiers de l'humanité. Ils se situent en Asie ( une partie de la Chine, de l'Inde et du Pakistan), en Asie centrale, au Moyen Orient et sur le pourtour de la Méditerranée, au Mexique et dans certaines zones de l'Amérique latine et enfin sur une majeure partie de l'Afrique, nord et sub-saharienne. Un milliard de ces personnes ne vivent que des ressources naturelles et sont en deçà du seuil de 2 US \$/jour. Les pays les plus vulnérables se situent en Afrique et en Asie centrale.

2 – La dégradation des ressources naturelles, sols, eau, végétation, biodiversité, conduit à des stades irréversibles que l'on appelle « désertification ». Cela est dû autant à l'action de l'homme qu'aux phénomènes de sécheresse prolongée que l'on constate depuis les années 70. La pression sur les ressources s'accroît et la capacité des écosystèmes pour fournir des services comme la sécurité alimentaire, des combustibles et des matériaux de construction, de l'eau potable et pour les animaux , la régulation générale des équilibres eau- sol- plante , la capacité de séquestration du carbone, diminue dangereusement.

3 – Les populations de ces pays ont parfois trouvé des solutions et des adaptations à cette dégradation ; elles sont entravées par un manque de financement pour investir dans la réhabilitation des terres, par une instabilité des prix pénalisantes et par des zones de troubles de la paix civiles qui renforcent l'insécurité alimentaire et environnementale et aggravent la pauvreté. Une autre catégorie de solutions réside dans l'émigration vers les villes ou vers l'étranger. C'est ainsi qu'il y a plus d'1,5 M d'émigrants d'origine maghrébine en France ( sans compter la population française de cette origine), et environ 0,4 M d'émigrants d'origine sub-saharienne. Une bonne moitié de cette population peut être considérée comme des « réfugiés environnementaux ». On estime que les 130 M de migrants dans le monde renvoie dans leur pays d'origine au minimum 105 milliards de US \$/an ( par les canaux officiels).

4 - Les états africains se sont regroupés dans des structures sous-régionales pour mieux faire face à cette situation de crise : citons le CILSS, l'IGAD, la SADEC, l'UMA et l'Observatoire du Sahara et du Sahel. La communauté internationale, depuis Rio, a établi trois Conventions majeures sur l'environnement : la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification, celle sur la biodiversité, celle sur les changements climatiques . Malgré leurs liens évidents, les synergies entre ces trois AME ne sont pas très développées ; leur intégration dans les programmes de lutte contre la pauvreté et les stratégies nationales de

développement pose encore des problèmes. La reconnaissance par les Etats de la société civile n'est pas encore effective.

5 – Ne rien faire pour lutter contre cette dégradation a des conséquences sociales, économiques et environnementales à la fois au plan local, national et mondial. Peu d'études sur ce thème ont été réalisées à ce jour ( Dregne, 1992, Berry, 2003, Bjorklund, 2005, M.Requier-Desjardins et M.Bied-Charreton, 2005) ; elles tendent à montrer que le coût de la dégradation des terres peut atteindre plusieurs % du PIB par an, selon les situations. Le coût total de la réhabilitation d'une partie des terres dégradées en Afrique est estimé à plus de 35 milliards de US\$ la première années. Ce montant est à rapprocher des pertes annuelles, estimées à plus de 40 milliards de US\$ / an, des montants totaux d'APD ,d'IED et de flux de retour des émigrés dans leur pays d'origine. Une autre question est celle de la gouvernance mondiale et locale de ces actions de réhabilitation et celle de l'articulation entre gouvernances mondiale, nationale et locale de ce que l'on pourrait appeler un bien public mondial environnemental .

[mebied@freesurf.fr](mailto:mebied@freesurf.fr)

<http://www.csf-desertification.org>

*août 2005*